

Site Internet du registre foncier

Tarif concernant la consultation et la diffusion des données pour les communes

Ce tarif comprend la diffusion, une fois par année, des données du registre foncier triées par immeubles et par propriétaires comprenant toutes les informations ou uniquement les mutations. Ces informations peuvent être diffusées sur support informatique (données exploitables avec Word), sous forme de fichiers informatiques (format Excel) ou sous la forme de listes imprimées.

Catégorie 1	moins de 500 habitants	Fr.	200.- par année
Catégorie 2	moins de 1000 habitants	Fr.	500.- par année
Catégorie 3	moins de 5000 habitants	Fr.	700.- par année
Catégorie 4	moins de 10000 habitants	Fr.	1000.- par année
Catégorie 5	plus de 10000 habitants	Fr.	3000.- par année
Lausanne		Fr.	5000.- par année

Remarques :

Il est possible d'obtenir des livraisons de données trimestriellement, celles-ci seront facturées moyennant un supplément de 50 % du prix initial.

Les données restent propriété du registre foncier et sont en partie confidentielles (art. 970 CC). Les personnes autorisées s'engagent à consulter uniquement les données dont elles ont besoin pour accomplir leurs tâches légales. La rediffusion des données est soumise à autorisation et leur utilisation à des fins de démarchage est interdite. Le registre foncier opérera des vérifications et des comptages (art. 28 ORF). Les abus seront poursuivis.

Direction du registre foncier